

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 27 mars 2009 à 19 h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2008.
- **Suivi des travaux :**
 - ❖ Déviation sud. Les travaux ont repris vers le terrain de sport. La réalisation de la couche de surface par la SCREG est prévue à partir du 6 avril et la société SEMERAP pour sa part procède actuellement au remplacement de diverses conduites d'eau situées au droit des travaux en cours.
 - ❖ Route d'Argnat. Les travaux de réfection de la route suivront ceux de la déviation sud.
- **Points de l'ordre du jour, soumis à délibération du Conseil :**
 - ❖ Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2008 du budget communal.
 - Fonctionnement : 398 413 € en dépenses et 485 765 € en recettes, soit un excédent de 122 069 € incluant le report de 2008.
 - Investissement : 416 052 € en dépenses et 170 051 € en recettes, soit un excédent de 88 350 € incluant le report de 2008.
 - ❖ Affectation des résultats du CA 2008. L'excédent de la section de fonctionnement est reporté en recettes au BP 2009 pour 30 000 € en section de fonctionnement et 92 069 € en section d'investissement. L'excédent de la section d'investissement est intégralement reporté au BP 2009.
 - ❖ Taux des taxes communales. Le maire rappelle que le budget 2009 qui sera présenté au point suivant de l'ordre du jour montre une épargne nette de seulement 34 489 €. Dans l'hypothèse où la commune réaliserait en 2009 la totalité des travaux d'investissement, cela l'obligerait à souscrire un emprunt d'équilibre de l'ordre de 70 000 €. Afin d'augmenter l'épargne nette tout en gardant un niveau d'endettement raisonnable et à terme ne pas arrêter les investissements, il est prudent de limiter la progression annuelle des dépenses. Dans la mesure où la commune ne peut intervenir que sur ses seules recettes communales (produit des services, taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti), le maire propose pour 2009 une hausse modérée des taux de prélèvement des 3 taxes afin de ménager l'avenir. Après débat, le Conseil à la majorité moins 1 voix, adopte la proposition d'augmenter de 4% les taux de la taxe d'habitation, des taxes du foncier bâti et du foncier non bâti.
 - ❖ Vote du Budget Primitif 2009.
 - Section de fonctionnement, budget équilibré à 539 553 € en recettes et dépenses. Le Conseil note la hausse des coûts liés aux achats d'énergie, des charges liées au personnel et de la participation financière de la commune pour les élèves du primaire aux écoles de Riom, Mozac et Marsat.
 - Section d'investissement, budget équilibré à 679 347 €. Dans ce budget figure les restes à réaliser de projets 2008 pour des travaux non engagés ou en cours, comme la place de la Fontaine à Saint-Genès, la restauration de la toiture du bâtiment abritant le tracteur communal ou la réfection du chemin d'Argnat. A noter dans les nouveaux projets, le financement du nouveau tracteur et la réfection du chemin « Champ du Chemin ».
 - ❖ Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2008 du budget Eau et Assainissement.
 - Fonctionnement : 41 504 € en dépenses et 44 319 € en recettes soit un excédent de 2 815 € à reporter sur 2009.
 - Investissement : 8 996 € en dépenses et 12 418 € en recettes soit un excédent de 3 421 € à reporter sur 2009.
 - ❖ Vote du Budget eau et assainissement 2009. En section de fonctionnement le budget est équilibré pour 47 449 € en recettes et dépenses et en section d'investissement à 40 033 €.
 - ❖ Matériel de nettoyage. Afin d'assurer dans les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur, l'entretien des locaux communaux (école, mairie et salles polyvalentes) et diminuer la pénibilité du poste pour l'employée en charge de ce travail, le Conseil approuve l'achat de nouveaux matériels. Aspirateur pour la mairie, chariot de nettoyage pour l'école et les salles polyvalentes et divers accessoires pour le nettoyage des vitres et le balayage humide. Montant de la dépense : 566 € pour la partie investissement.
 - ❖ Les parcelles AM 126, 127 et 128 situées à Saint-Genès en zone Ug du PLU sont actuellement en procédure de vente. L'accès à ces trois parcelles n'est possible qu'en traversant la parcelle AM 120, propriété privée de la commune. Lors de la délivrance du permis en 1976 pour la construction sise sur la parcelle AM 127, l'accès n'a fait l'objet d'aucune autorisation officielle. Aujourd'hui, il s'avère judicieux de régulariser cet état de fait. En conséquence le Conseil approuve la vente, au prix des domaines, de 48 m² de terrain pour un montant de 2 000 €.
 - ❖ Riom-Communauté dans le cadre de son Programme Local Habitat 2008-2014, étudie la possibilité d'acquérir 3 967 m² des parcelles AM 126, 127 et 128, actuellement en procédure de vente, pour construire des logements en accession à la propriété. Cette acquisition ne peut se réaliser que par préemption de la commune, et ce, dans un délai de 2 mois à partir de la délivrance de la demande d'intention d'aliéner par le notaire chargé de la transaction. Dans l'attente des conclusions de l'étude, le Conseil à pris une délibération de principe autorisant le maire à préempter si Riom-Communauté en exprime le besoin.
- **Divers :**
 - ❖ Les « nids de poule » du Chemin du Chancet seront comblés dans les prochains jours par nos employés communaux.
 - ❖ Divers scénarii sont toujours en cours d'étude par le Conseil Général afin de traiter le problème de la dangerosité du carrefour de la rue Jean Zay avec la rocade ouest de Riom sur le territoire de la commune de Mozac.